

LEMANIQUES

REVUE DE L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU LÉMAN



DÉJÀ 1000 REJETS SUSPECTS DÉBUSQUÉS SUR LES RIVIÈRES LÉMANIQUES

L'«Opération Rivières Propres», une contribution effective à la lutte contre la pollution des rivières et du Léman

Malgré les efforts importants déployés par les services de l'administration publique depuis plusieurs années pour lutter contre la pollution des eaux, un grand nombre de tuyaux rejettent encore des eaux plus ou moins polluées qui affectent la santé des rivières et finalement l'état du Léman.

23 rivières auscultées, 100 communes concernées

En lançant l'«Opération Rivières Propres», l'ASL a visé juste : déjà 1000 rejets suspects ont été débusqués sur les 23 rivières auscultées à ce jour (voir liste ci-dessous et représentation graphique des différents types de rejets). Des dossiers détaillés ont été adressés à plus de 100 communes ainsi qu'aux administrations cantonales et départementales afin que les mesures soient prises rapidement pour maîtriser ces pollutions.

Près de 500 dépôts de déchets ont également été inventoriés et feront l'objet de campagnes de ramassage en collaboration avec les communes concernées.

L'«Opération Rivières Propres» rencontre un vif succès

Environ 3500 personnes se sont mobilisées à ce jour et font déjà de l'«Opération Rivières Propres» un succès. 1000 bénévoles ont participé au recensement des rejets parcourant ainsi 525 km de cours d'eau; 2700 marraines et parrains ont apporté leur soutien financier. Le Comité de l'ASL remercie chaleureusement toutes ces personnes pour leur dévouement.

Les réactions des communes et des administrations cantonales et départementales à l'envoi de nos résultats sont très positives; un bon esprit de collaboration s'est ainsi instauré entre l'ASL et les administrations et les perspectives de maîtriser les pollutions sont excellentes.

Devenez marraine ou parrain, vous aiderez l'ASL à réaliser son opération d'utilité publique

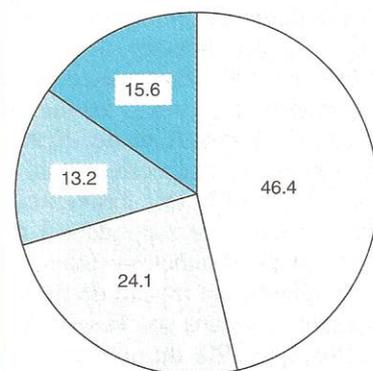
Malgré la participation de nombreux bénévoles, l'«Opération Rivières Propres» représente une charge financière importante pour l'ASL: coordination, vérification et valorisation des données acquises sur le terrain, préparation de dossiers pour les communes, publication des résultats, etc. Nous lançons donc un appel à votre générosité afin de nous permettre de poursuivre cette action pour le bien des rivières, du lac et de tous les habitants du bassin lémanique (voir coupon page 3 et bulletin de versement encarté).

Jean-Bernard LACHAVANNE

Rivières pour lesquelles l'ASL a établi des dossiers détaillés avec cartes

L'Armary	L'Eau Noire	Le Roseville
L'Arvilier	Le Foron	Le Saint-Barthélémy
L'Asse	Le Gobé	La Salenche
L'Aubonne	L'Hermance	La Sionne
Le Boiron/ Morges	Le Mauvoisin	La Tinière
Le Boiron/ Nyon	Le Nant-de-l'Echelle	La Versoix
Le Bussy	Le Redon	Le Vion
Le Champafion	Le Rio d'Enfer	

Nombre de rejets et % des rejets suspects des 23 rivières auscultées par l'ASL



□ REJETS CONFORMES	865
□ REJETS SUSPECTS	1000
□ à confirmer	450
□ à forte probabilité	260
■ incontestables	290

LA POLLUTION DU LÉMAN : QUE FAIT LA FRANCE ?

La France et la Suisse se partagent le Léman, son bassin versant et la vie animale qui s'y développe, bipède et quadripède, comme il est indiqué dans le tableau 1. Des deux départements français impliqués dans ce partage, seule la Haute-Savoie jouit de l'accès direct aux rives du lac, l'Ain se contentant d'user du bassin versant. Partie française et partie suisse ont le même objectif prioritaire : diminuer les apports de phosphore, responsable n° 1 de la dégradation de la qualité des eaux du Léman. Le tableau 2 fournit un état de la participation française aux divers apports bruts, au lac, de cet élément, exception faite des cultures. Sur un total de 2072 tonnes par an, la France en produit 443, soit 21,4%. Calculée par habitant, la production d'un Français s'élève à 3,7 kg par an et celle d'un Suisse à 2,2 kg, dont respectivement 1,8 kg et 1,1 kg sont d'origine domestique. Il apparaît donc qu'en France comme en Suisse, ce sont les activités de «la vie de tous les jours» qui représentent l'essentiel - environ 50% - de la production brute de phosphore (hors cultures).

La pollution domestique : encore elle...

En France, cette pollution domestique correspond à 218 tonnes de phosphore par an. Elle n'est bien évidemment pas déversée telle quelle dans le milieu : elle est collectée, acheminée puis traitée avant d'être rejetée. Comme le montre la figure 1, les taux de collecte, de transfert et de déphosphatation sont respectivement de 65%, 77% et 78%. Pris individuellement, ces taux correspondent à des performances «honnêtes», mais leur produit aboutit, au niveau de l'assainissement pris dans son ensemble, à ne retirer que 39% du phosphore, le reste partant dans la nature et notamment dans le Léman. Encore faut-il trouver une destination convenable aux 85 tonnes extraites sous forme de boues : fertilisation agricole, régénération des pistes de ski, incinéra-

tion, mise en décharge si possible contrôlée. C'est d'ailleurs pour minimiser les problèmes résultant à la fois des contre-performances de l'assainissement et de la gestion des boues de déphosphatation que la Suisse a

pas négliger mais qui ne doivent pas être l'arbre qui cache la forêt que constituent les apports précédemment évoqués. Reste enfin l'industrie française qui, faiblement développée, produit peu de phosphore mais qui,

Tableau 1 : La France dans le bassin versant lémanique

	Total	France	%	Suisse	%
Superficie du lac (km ²)	582	234	40,2	348	59,8
Longueur de rive (km)	167	53	31,7	114	68,3
Superficie du bassin versant (km ²)	7 410	860	11,6	6 550	88,4
Population permanente (habitants)	847 200	119 800	14,1	727 400	85,9
Nombre de porcs (exploit. >50 porcs)	25 500	7 200	28,2	18 300	71,8
Nombre de bovins (exploit. >10 bovins)	53 200	12 900	24,2	40 300	75,8
Terres cultivées+pâturages (hectares)	328 600	49 200	14,9	279 400	85,1

Tableau 2 : La France dans la production brute de phosphore, avant épuration et/ou épandage, en tonnes par an. Les cultures ne sont pas prises en compte.

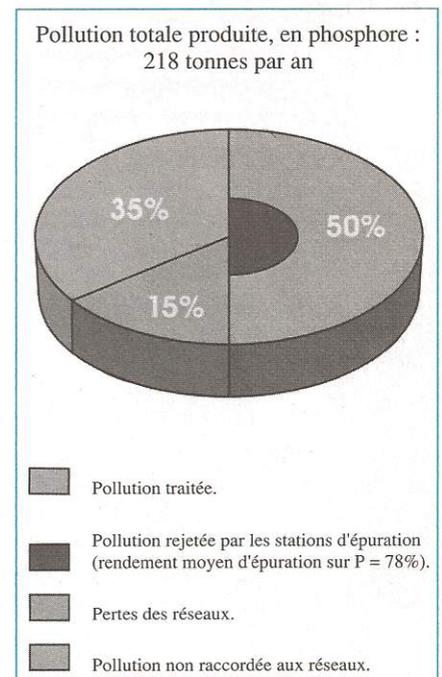
	Total	France	%	Suisse	%
Domestique	1 029	218	21,2	811	78,8
Industries	153	6	3,9	147	96,1
Porcs	90	24	26,6	66	73,4
Bovins	800	195	24,4	605	75,6
Total	2 072	443	21,4	1 629	78,6

interdit l'utilisation du phosphore dans les lessives pour textiles dès le 1^{er} juillet 1986. La France, quant à elle, continue d'étudier le problème au plus haut niveau, laissant au consommateur la liberté de faire le bon choix sous la pression de certaines campagnes d'information.

... Mais il n'y a pas qu'elle !

Après les hommes, ce sont les animaux d'élevage qui produisent le plus de phosphore, en France comme en Suisse. Les bovins français sont assez nombreux, mais on connaît assez mal leur contribution réelle. Quant aux porcins, leur cheptel diminue et leur impact reste encore assez élevé, notamment en Haute-Savoie, du fait de l'abondance des rejets directs sans épandage. L'agriculture proprement dite se manifeste en France sous forme de polyculture. Elle engendre, entre autres, des pertes en phosphore qu'il convient de ne

Figure 1 : La pollution domestique dans le bassin versant français du Léman



on s'en doute, secrète d'autres substances tout aussi indésirables.

Que faire ?...

Un plan d'action «Le Léman demain» a été élaboré par la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL). Ce plan propose à la France un certain nombre d'objectifs qui s'adressent aux collectivités locales, aux industriels, aux agriculteurs et aux éleveurs :

— traiter la pollution domestique en améliorant la collecte, le transfert et l'épuration, ce que l'ASL a appelé en 1985 «l'assainissement de l'assainissement» dans sa «Stratégie pour sauver le Léman». Un gros effort est réalisé au niveau des réseaux pour éliminer les eaux parasites et limiter les rejets par temps de pluie ainsi qu'au niveau des stations d'épuration, en vue d'accroître leur rendement et leur fiabilité ;

— maîtriser la pollution provenant des élevages en améliorant les bâtiments, les capacités de stockage et le matériel d'épandage. Des mesures particulières sont prises au niveau de l'élevage porcin pour épurer les effluents de porcheries, augmenter les capacités de stockage du sérum de lait et même fermer les porcheries ;

— limiter les pollutions dues aux cultures en commençant par étudier les modalités d'émission et de transfert des éléments incriminés, dont le phosphore, de manière à établir les bases d'un plan d'action destiné aux agriculteurs et aux aménageurs;

— réduire les pollutions d'origine industrielle quelles qu'elles soient, d'une part en luttant contre la pollution chronique existante, d'autre part en fiabilisant les moyens mis en œuvre pour lutter contre celle-ci. Aux technologies propres, traitement des pollutions et opérations de détoxification s'ajoutent les mesures d'économie d'eau, d'aide à l'élimination des déchets, de restructuration des réseaux et de renouvellement des ouvrages d'épuration.

Ces travaux de lutte anti-pollution sont complétés par des mesures qui visent à valoriser le milieu naturel, à la fois en pratiquant la restauration et la renaturation et en structurant l'entretien et la gestion.

... Et qui paye ?

Un plan d'action d'une telle envergure réclame d'importants moyens financiers qui sont fournis par l'Etat français, la Région Rhône-Alpes, les Départements de la Haute-Savoie et de l'Ain ainsi que par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, dont dépend le Léman. La participation de chacun de ces bailleurs de fonds dépend de sa vocation, mais aussi de l'origine de la pollution et du type d'opération. Elle consiste en prêts et en subventions. Sans entrer dans le détail fastidieux du plan de financement, on peut retenir que l'Agence de l'eau (autrefois «Agence financière de bassin») est par vocation le pilier du financement. Elle finance la totalité des travaux entrepris pour réduire les pollutions industrielles et valoriser le milieu naturel ainsi que la totalité des diverses études. Seules les études concernant les pollutions d'origine agricole font, en plus, appel aux partenaires directement concernés : la Chambre d'agriculture de la Haute-Savoie, le Syndicat intercommunal à vocation multiple - SIVOM - du Bas-Chablais, Institut national de la recherche agronomique - INRA -, le Ministère de l'agriculture et celui de l'environnement. L'agence partage avec la Région et les Départements le financement du traitement de la pollution domestique et c'est avec l'Etat et les Départements qu'elle vient en aide aux agriculteurs pour maîtriser la pollution par les élevages.

Maintenant, à nous de jouer !

Tel est l'appel lancé par l'Agence et ses partenaires maintenant qu'ils ont tout réuni pour que l'opération réussisse : un plan d'action global et cohérent et des moyens pour le réaliser. Et l'appel n'est pas resté sans écho comme en témoigne le contrat signé dès février 1993 par le SIVOM du Bas-Chablais et le Syndicat d'épuration de Thonon-Evian avec la Région. Il définit le programme d'action des six ans à venir pour un montant de 150 millions de francs français, sur un budget global de 604 millions. Il n'y a plus qu'à espérer que l'arrière-pays, qui jusqu'à présent se limite au minimum prescrit par la CIPEL, et pas toujours au mieux, prenne conscience de sa dépendance réciproque d'avec le Léman et aligne ses efforts sur ceux réalisés par les communes riveraines. Peut-être même verra-t-on sauter le point noir régulièrement montré du doigt par la CIPEL, celui des stations d'épuration françaises dites du «Rhône-Aval». Mais là on sort de la problématique lémanique pour entrer dans la problématique méditerranéenne qui, bien qu'elle se pose à une tout autre échelle, n'est guère différente de nature.

Les informations publiées dans ce document ont pour origine une plaquette éditée par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse «Mise en œuvre du plan Léman sur le bassin français».

Guy BARROIN

Je désire soutenir l'«Opération Rivières Propres»:

en parrainant _____ m de la rivière _____
à Fr.s. 0.25/m ou FF. 1.-

en participant au recensement des rejets et déchets polluants dans
la région de _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

NP: _____ Localité _____ Tél. _____

A retourner à l'ASL - 37, rue des Bains, C.P. 629, CH-1211 Genève 4



Concours de dessins

Jeune chambre économique de Morges - Association pour la sauvegarde du Léman

La Jeune chambre économique de Morges (JCEM), sous le patronage de l'ASL et avec le soutien de l'Union de Banques Suisses (UBS) et de l'hebdomadaire L'Illustré, organise un concours de dessins sur le thème «**Opération Rivières Propres**». D'ores et déjà, l'Illustré a exposé dans un numéro du mois de mai le règlement du concours que l'on peut également obtenir dans les succursales romandes de l'UBS, en même temps que les formulaires d'inscription.

Rappelons que le concours est ouvert à toute personne appartenant aux deux catégories d'âge suivantes :

- 12 à 18 ans (nés entre 1975 et 1981)
- 19 à 24 ans (nés entre 1969 et 1974).

Les dessins sont à déposer d'ici au **20 août 1993** aux guichets des succursales romandes de l'UBS ou à envoyer, non pliés, à la JCEM, case postale 175 - 1110 Morges.

Le jury remettra 20 prix aux meilleurs dessins, le 1^{er} prix étant constitué d'une somme de **FS 1'000.-** et d'une **plongée à bord du sous-marin de la Fondation Piccard**. La proclamation des résultats aura lieu le **samedi 18 septembre** au Centre culturel de la Ville de Morges, place du Casino, où seront également exposés par la suite la totalité des dessins reçus. Enfin, un des dessins primés illustrera la plaquette d'information de l'ASL consacrée à l'«**Opération Rivières Propres**».

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu à l'adresse de la JCEM.

L'ASL informe

Gilles Tamarcaz a présenté le 14 avril l'«Opération Rivières Propres» lors de la semaine de formation des responsables des groupes scouts à Reverezulaz en Valais.

Le 4 mai, Jean-Bernard Lachavanne a donné une conférence sur le thème du Léman lors de l'Assemblée générale de l'association «Pour Coppet».

Le Parti écologiste de Fully, lors d'une réunion de pêcheurs, de responsables de «Passeport vacances» et de scouts, a donné l'occasion à Gilles Tamarcaz de présenter l'«Opération Rivières Propres» le 14 mai.

Jean-Pierre Cheneval, responsable du groupe vaudois, a fait le 7 juin un exposé sur le Léman lors de l'Assemblée générale du Motor Yacht Club de Lausanne.

Maison de l'environnement

L'ASL a cosigné, avec d'autres associations de protection de la Nature, une lettre adressée aux autorités de la Ville et du Canton de Genève réclamant qu'un espace d'information soit réservé aux associations locales dans la future Maison de l'Environnement à Genève.

Prochaines actions de l'ASL

Dans le cadre de l'«Opération Rivières Propres», une campagne de recensement des rejets et de collecte de déchets est prévue cet été avec «Espace Environnement Entreprise Sarl/Chablais Insertion» dans la zone comprise entre Thonon et Saint-Gingolph.

Une journée de recensement sera également organisée ce printemps dans la commune de Fully en Valais.

Le Centre de préapprentissage de Champsec en Valais organisera, du 21 au 26 juin, un camp de vacances consacré à l'«Opération Rivières Propres», animé par Gilles Tamarcaz. Une vingtaine d'adolescents du centre de loisirs «Le Cradeau» de Genève participeront, entre le 2 et le 15 août, à l'«Opération Rivières Propres» dans la région de Sierre en Valais, encadrés par Gilles Tamarcaz.

Une action «Passeport vacances» aura lieu à Lausanne, le 13 août, sous la responsabilité de Christian Widmann, Yvette Crot et Silvia Jaquet.

La deuxième «Fête pour le Léman», sous l'égide des Rotary Clubs des rives suisse et française du Léman, aura lieu les 4 et 5 septembre 1993 à Vevey et Montreux. Le programme comprend, entre autres, une grande fête populaire à Vevey, des expositions temporaires sur le Lac et une conférence-débat sur la protection du Léman. L'ASL sera présente avec le stand «Opération Rivières Propres» et participera au débat.

JAB
1200 Genève 2

RETOURS: B.P. 629
CH-1211 GENEVE 4

Eric DOELKER

Conférence de presse

«1000^e Rejet de l'Opération Rivières Propres»

Incontestablement, l'évènement majeur du dernier trimestre aura été, pour l'association, la **conférence de presse** tenue le 12 mai au restaurant Le Bateau, à Genève. Au cours de cette réunion, à laquelle assistait près d'une vingtaine de journalistes, le président de l'ASL a dressé un bilan de l'«Opération Rivières Propres», résumé en première page de ce numéro. Tous les grands quotidiens régionaux se sont fait l'écho de cette manifestation (Le Courrier, Le Dauphiné libéré, Le Journal de Genève et Gazette de Lausanne, La Liberté, Le Matin, Le Nouvelliste, La Tribune de Genève, La Suisse, 24 Heures) et plusieurs membres de l'ASL ont développé à l'antenne (Télévision Suisse Romande, Radio Suisse Romande, Radio Cité, Radio Lac, Radio Rhône, Radio Zones) les principaux enseignements des trois premières années de l'«Opération Rivières Propres».



Gilles Tamarcaz et Pietro Godenzi, deux des spécialistes de l'ASL, vérifiant les rejets suspects débusqués par les volontaires de l'«Opération Rivières Propres».